

2 Politique

Législatives à venir/PDG/Franceville Lambert-Noël Matha pas candidat

O. N.

Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, par ailleurs membre du Bureau politique du Parti démocratique gabonais (PDG), pour le compte du troisième siège de Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, a fait une "importante" déclaration, hier, dans sa circonscription politique. C'était en présence de plusieurs militants et sympathisants de sa formation politique. Occasion pour lui de taire toutes les rumeurs qui l'an-



Le ministre d'Etat Lambert-Noël Matha lors de sa déclaration.

nonçaient candidat aux élections législatives prévues pour le 06 octobre

prochain. Finalement il n'en est rien ! Toutefois, cela n'est pas sy-

nonyme d'un manque d'ambition quant à un mandat électif. Loin s'en faut. M.

Matha a dit qu'il conduira par contre la liste du PDG lors des Locales prévues

également à la même date que le scrutin législatif qui, lui, est à deux tours.



Une vue de l'assistance.

Opposition/ACR

Bruno Ben Moubamba demande pardon

AEE

Libreville/Gabon

LE président de l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR), Bruno Ben Moubamba, a demandé, samedi dernier, pardon au peuple gabonais pour "les erreurs commises tout au long de son parcours politique".

L'ancien vice-Premier ministre, dans une démarche de rédemption, l'a fait au cours d'une cérémonie or-

ganisée à l'esplanade du siège de l'ACR, sis à la cite Damas. C'est sous un soleil de plomb que le natif de Moabi (Nyanga) a dit s'adresser à la nation. "Aujourd'hui 11 août 2018, devant Dieu et devant l'opinion humaine, je m'adresse à vous en vérité et dans la paix du cœur. A vous, qui recevez cet acte de repentance, de façon collective ou individuelle, je vous demande pardon», a-t-il déclaré. Indiquant que son pardon est "sincère et qu'il vient du cœur". Reconnaiss-



Bruno Ben Moubamba lors de son acte de repentance.

sant, au passage, qu'il s'est trompé comme tout mortel dans son parcours. "Chacun de nous peut se tromper car, personne n'est véritablement maître de son destin", a confessé l'orateur. C'est donc pour montrer sa sincérité à la "nation", que le président de l'ACR, au terme de son discours et après avoir apposé sa signature sur un document faisant foi de sa repentance, s'est mis à genoux, tenant un pan du drapeau national dans ses mains, accompagnés des champs

religieux, s'est mis à prier. Durant près d'une dizaine de minutes, l'air pieux, visiblement très concentré, Bruno Ben Moubamba est resté à genoux à côté du drapeau, devant quelques militants et journalistes présents.

A travers ce geste l'homme a dit ne vouloir attirer la sympathie de personne ou vouloir imiter aucune personnalité politique. "C'est tout simplement un geste qui me permet de me réconcilier avec mon peuple", a-t-il conclu.

La Semaine

Expérience inédite !

LE Centre gabonais des élections (CGE) est finalement sorti de son silence en début de semaine. On connaît désormais les dates où se dérouleront les prochaines élections. Ce sera les 06 et 27 octobre 2018. Fait nouveau, les Législatives seront couplées aux Locales. C'est fort de cela que ces élections à venir, pour lesquelles les responsables des Commissions électorales ont prêté serment, hier, devant les membres de la Cour constitutionnelle, constitueront le principal sujet de la présente chronique.

D'autres événements enregistrés au cours de la semaine écoulée auraient également pu mériter la même attention. C'est le cas, du Conseil des ministres qui s'est tenu samedi, et lors duquel plusieurs textes législatifs ont été adoptés et de nouveaux gouverneurs de province ont été nommés. A ce niveau, on notera, outre la promotion de trois femmes, Paulette Mengue M'Owono (Moyen-Ogooué), Christiane Leckat (Nyanga) et Marie-Françoise Dikoumba (Ogooué-Lolo), d'autres cadres du Parti démocratique gabonais (PDG). Surtout avec les nominations de Joël Ogouma, membre du Bureau politique (Woleu-

Ntem), Eloi Nzondo, secrétaire général adjoint (Haut-Ogooué), Rigobert Ikambouyat Ndeka ancien directeur du Centre d'études politiques (Estuaire), pour ne citer que ceux-là...

Ceux qui trouvent à redire ici avancent l'argument selon lequel la fonction de gouverneur est avant tout administrative. Et d'autres de rétorquer : "il ne faut pas se tromper de pays". Tout compte fait, au moment où le Gabon s'appête à organiser des élections couplées en plus, ces choix ne manquent pas de susciter des commentaires voire des suspicions non seulement chez une partie de l'opinion, mais surtout au sein des états-majors des partis politiques de l'opposition.

Toujours dans le registre des faits ayant marqué la semaine qui vient de s'achever, la décision de la Haute autorité de la Communication (HAC) d'interdire de parution le journal indépendant "La Loupe" pour un mois. Il s'agit du premier organe de la presse écrite que la HAC suspend, quelques mois seulement après sa mise en place. Entre autres raisons évoquées : "non respect du droit et de la dignité d'autrui". Cet argument

semble ne pas convaincre les responsables de "La Loupe" dont l'avocate, Me Paulette Oyane Ondo a dit avoir porté l'affaire devant la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuple (CADHP). Ce n'est pas forcément le meilleur début que souhaitaient les membres de la HAC dont certains ont des comptes à rendre aux professionnels de la communication.

Du calendrier électoral maintenant

Depuis la semaine écoulée les dates des élections à venir sont connues. Et cette fois, fait inédit, en tout cas dans le Gabon post-Conférence nationale, les Législatives attendues depuis 2016 et les Locales qui étaient prévues à la fin de cette année seront couplées. Le 06 octobre prochain les électeurs gabonais iront aux urnes pour, non seulement élire leurs députés (pour le 1er tour, le second tour intervenant le 27 octobre), mais aussi les conseillers locaux (mairies et conseils départementaux). Ces dates fixées par le Centre gabonais des élections (CGE) ont été entérinées par le Conseil des ministres tenu le samedi.

Toutefois on n'a pas attendu cette confirmation en Conseil des ministres pour accélérer les préparatifs. Vendredi déjà, la Cour constitutionnelle qui avait prévu la prestation de serment des responsables des Commissions électorales locales rendues publiques en début de semaine, a organisé, à la place, un séminaire pour ces commissaires. La prestation de serment a finalement eu lieu hier. Mais pas pour tous les commissaires, certains qui font l'objet de requête auprès de la haute juridiction devront attendre d'être confirmés... C'est dire que le premier véritable acte du CGE, n'a pas été sans critique. D'ailleurs, en plus des requêtes contre certains membres des Commissions locales, on a également enregistré d'autres contestations de la part des formations politiques. C'est le cas de la "Plate-forme des 41 partis politiques de l'opposition" qui conteste la date limite de dépôt de candidatures fixée au 20 août 2018 à 18 heures. Selon ladite plate-forme, celle-ci a été fixée "au mépris des jours fériés couvrant la période des festivités du 17 Août..." Sur un tout autre plan, les membres de cette structure "constate

avec regret que plusieurs des hauts cadres à l'origine de la crise électorale de 2016, sont reconduits, à la tête des Commissions électorales par le CGE...". Toutes choses face auxquelles, un des leurs, le président de l'UPG-Loyalistes, David Mbandinga, par ailleurs ministre du Commerce, n'a rien pu faire. Quand on sait que ce dernier avait justifié son entrée au gouvernement par "la participation à l'organisation des prochaines élections". Partage-t-il l'avis de ses amis de la "Plate-forme des 41" ? Dans tous les cas, l'organisation des élections couplées pourrait s'avérer très contraignante pour le CGE. Surtout au niveau de l'éducation des citoyens pas du tout habitués à ce genre d'élections.

Du point de vue politique, cette décision apparaît comme un piège à l'opposition, notamment à ceux qui prônaient le boycott des Législatives. On se demande quelle attitude vont adopter ceux qui parmi eux, voudraient bien défendre leurs sièges d'élus locaux, seul passage pour prétendre à un mandat de sénateur. L'ancien Premier ministre Jean Eyeghe Ndong, par exemple, est très attendu sur cette question.